

VALEUR DE L'EAU A USAGE RECREATIF APPLICATION AUX RIVIERES DU LIMOUSIN

1. Contexte et justification

Au début des années 1980, trois barrages hydroélectriques de type centrales d'éclusées, dotées de petites retenues d'eau ont été construits sur la Creuse en région Limousin. Ces aménagements ont transformé la rivière d'eau vive en une rivière d'eau calme : ceci a entraîné un changement de l'écosystème et des activités pratiquées en relation avec la rivière. Notamment la pêche à la truite et le kayak ont disparu et ont laissé place à la pêche en eau calme et à la baignade.

L'objet de l'étude est d'estimer le bénéfice (ou la perte) social(e) engendré(e) par le changement du caractère de la rivière imputable à la construction des barrages : plus spécifiquement, on évalue l'impact sur les activités récréatives passées et nouvelles.

2. Méthodologie

Deux méthodes sont utilisées :

∞ En premier lieu, un modèle de coûts de déplacement sert à calculer la perte de surplus des kayakistes suite à la disparition du support de leur activité. Au préalable, une fonction de demande est estimée sur un site substitut (les gorges de la Sioule) et transférée au site de la Creuse. La perte de surplus des kayakistes suite à la disparition du site d'eau vive de la Creuse est calculée à partir des coûts de déplacement supplémentaires liés à l'allongement du trajet pour se rendre sur un site substitut.

∞ En second lieu, un modèle de choix discret à utilité aléatoire, prenant en compte l'existence de sites substituts, est utilisé pour calculer la variation nette du surplus des pêcheurs. Les deux modèles sont basés sur le coût de transport total qui inclut un coût au kilomètre en termes de frais liés au véhicule et sur le coût d'opportunité du temps.

Trois enquêtes ont été réalisées :

∞ Une première enquête téléphonique a eu lieu en juin 1994, ciblée sur 100 kilomètres autour de Guéret, répartis en 4 zones. 301 individus locaux révèlent leurs pratiques récréatives, auxquels sont ajoutés 14 individus pratiquant des sports d'eau vive dans le site substitut des Gorges de la Sioule.

∞ Au cours de juillet-août 1994, une enquête sur 3 sites de la région (deux lacs et une gorge) est menée auprès de 134 touristes non-résidents français et étrangers.

∞ En complément, une dernière enquête est réalisée sur site à la fin juillet 1995 et interroge 39 pêcheurs, 41 promeneurs et 57 kayakistes, résidents de l'aire d'étude.

Au total, on dispose de 276 questionnaires de résidents et de 134 questionnaires d'usagers.

Les individus sont interrogés sur leur fréquentation du site, leurs activités récréatives et touristiques. Ils sont également interrogés sur leurs dépenses relatives au trajet jusqu'au site étudié.

3. Présentation et analyse des principaux résultats

Caractéristiques des individus : moins de la moitié des résidents enquêtés par téléphone pratiquent des activités récréatives sur la rivière, contrairement aux non-résidents dont la totalité pratiquent principalement la baignade, la promenade, la pêche ou les sports d'eau vive. Sur les 300 résidents enquêtés, 22 % pratiquent la baignade ; 80 pêcheurs sont interrogés ; toutefois les pêcheurs d'eau vive, 6 seulement, sont faiblement représentés.

Fréquentation du site : dans l'ensemble, au moins 57 % des individus ont effectué une visite au site d'étude au cours de l'année écoulée. Le nombre de visites annuelles dépend négativement du coût d'accès et positivement de l'âge, du revenu et de l'accessibilité du site.

Sur l'ensemble de l'échantillon, les variables significatives de la fonction de surplus sont le coût d'accès au site et l'existence d'une plage : pour le premier, l'effet est négatif alors que le second critère a une influence positive sur le surplus.

Analyse du surplus : le bénéfice social que la fréquentation des Gorges de la Sioule procure aux kayakistes est de 9.47 millions de Francs pour 4000 kayakistes. Le surplus moyen d'un kayakiste est estimé à 140 Francs par visite, ce qui équivaut à un surplus annuel moyen par kayakiste égal à 2 369 Francs. Par transfert aux 2000 kayakistes de la Creuse avant sa transformation, le surplus de cette population était de 2 122 Francs par kayakiste et par an, soit 125 Francs par visite. Ce résultat correspond à la perte annuelle pour chaque kayakiste ayant perdu toute possibilité de pratiquer son activité.

La prise en compte des sites substitués redéfinit la perte de surplus, puisqu'elle ne correspond qu'à une augmentation des coûts de déplacement pour se rendre sur ce site substitué. La perte de surplus est donc de 247 714 Francs pour les 2 000 kayakistes.

La variation de surplus résultant du changement de type d'eau est calculée pour chaque individu, avec une moyenne de 394 Francs par pêcheur et par an. En supposant que le taux de pêcheurs dans l'échantillon interrogé est représentatif de celui dans la population

totale résidente, la variation totale du surplus des pêcheurs est de 13.9 millions de Francs. Ce montant correspond au gain net du passage de la Creuse d'une eau vive à une eau calme, les pêcheurs pratiquant en eau calme étant plus nombreux que les pêcheurs en eau vive.

4. Limites et perspectives

Les difficultés de l'étude portent d'abord sur la définition rigoureuse de l'activité de pêche. Ensuite, le nombre de variables explicatives est élevé et le questionnaire longuement testé. De plus les individus interrogés sont susceptibles d'avoir subi un dommage avec la perte d'une activité d'eau vive mais ont trouvé un loisir substitut en eau douce lui procurant un nouveau type de surplus.

Le nombre d'individus sur lequel porte le calcul du surplus pour les pêcheurs paraît plutôt réduit, ce qui rend difficile toutes conclusions rigoureuses sur les résultats de l'étude.